



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2018 À 19 H 00**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Avril 2018,
- Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

SERVICE À LA POPULATION :

Rapporteur : Monsieur le Maire

18-046 Équipements Publics à caractère Intergénérationnel – Entrée Est de la Commune – Groupe Scolaire – Crèche – EHPAD

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE :

Rapporteur : Christina MOREL

18-047 Intérêt métropolitain – Opération d'aménagement – Cave coopérative

PROCÉDURE DE DÉSIGNATION :

Rapporteur : Lionel TARDIF

18-048 Extension de locaux à usage professionnel – Autorisation à Monsieur le Maire – Dépôt d'un permis de construire

FINANCES :

Rapporteur : Lionel TARDIF

18-049 Don à l'association « Terre Fraternité »

RESSOURCES HUMAINES :

Rapporteur : Patricia HEYRAUD

18-050 Modification du tableau des effectifs – Juillet 2018

18-051 Recueil de l'avis des représentants de la Collectivité – Fixation du nombre de représentants titulaires du personnel et de la Collectivité auprès du Comité Technique

18-052 Mise à disposition d'un Agent – Métropole Aix-Marseille-Provence

ENFANCE JEUNESSE :

Rapporteur : Julie ARIAS

18-053 Modification n°2 – Règlement intérieur des temps d'accueils municipaux

18-054 Modification n°1 – Règlement de fonctionnement unique des multi-accueils « Les Pinsons » et « Les Zébulons »

CULTURE :

Rapporteur : Christine MORTELLIER

18-055 23^{ème} concours de peinture de la commune de Lançon-Provence – Dotations allouées

INSTITUTION :

Rapporteur : Yves AGUEDA

18-056 Délégation au Maire – Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme – Démolition, transformation ou édification de biens municipaux

FONCIER :

Rapporteur : Yves AGUEDA

18-057 Dénomination de voies – Phase 1B – « Extérieurs »

18-058 Acquisition – Emprise de la parcelle E1171 – SCI ROSELINE

18-059 Acquisition – Parcelle AI 90 – Consorts MAROCCELO, MICHEL & RIU ROMEU

18-060 CTM – Hangar – Désaffectation & Déclassement – Cession du bien

Rapporteur : Jean-Louis DONADIO

18-061 SAFER PACA – Promesse d'achat – Convention portage foncier – Parcelle AV 23 – Les Leyes Sud

ASSOCIATIONS :

Rapporteur : Sébastien GROS

18-062 Subvention Exceptionnelle – Aide à un sportif Lançonnois – Compétition Internationale



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2018
À 19 H 00**

L'An deux mille dix-huit et le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatre juillet deux mille dix-huit, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances en la Mairie de Lançon-Provence sous la présidence de **M. Michel MILLE, Maire.**

Étaient présents tous ses membres à l'exception de :

- Mme Paula TANCREDI qui avait donné procuration à Mme Ange-Marie JACQZ
- Mme Nathalie HOCQUARD qui avait donné procuration à Mme Christine MORTELLIER
- Mme Angélique TORRES qui avait donné procuration à Mme Christina MOREL
- Mme Sandra BARTLAKOWSKI qui avait donné procuration à Mme Patricia HEYRAUD
- M. Wilfried VERVISCH qui avait donné procuration à M. Lionel TARDIF
- M. Stéphane PAQUET qui avait donné procuration à M. Eric MONTAGARD
- Mme Carole FOURNIER-WITHEF qui n'avait pas donné procuration
- M. Marcel CASTELLANI qui n'avait pas donné procuration

Secrétaire de Séance : M. Sébastien GROS

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 avril dernier qui est approuvé, à **l'Unanimité des membres présents,**

DÉCISIONS PRISES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis la séance du 19 avril dernier sur la base de la délégation qu'il a reçu au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités.

SERVICE A LA POPULATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

18-046 Equipements Publics à caractère Intergénérationnel – Entrée Est de la Commune – Groupe scolaire – Crèche - EHPAD

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'Unanimité des membres présents,**

A CONFIRMÉ le caractère intergénérationnel des équipements publics à réaliser sur l'emplacement réservé n° 29 route de Coudoux à savoir : une structure d'accueil de la petite enfance, un groupe scolaire et un EHPAD.

A DECIDÉ la mise en œuvre des procédures préalables à l'acquisition des assiettes foncières correspondantes.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Rapporteur : Christina MOREL

18-047 Intérêt métropolitain – Opération d'aménagement – Cave coopérative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A APPROUVÉ l'intérêt Métropolitain de l'opération d'aménagement de la cave coopérative de Lançon.

PROCEDURE DE DESIGNATION

Rapporteur : Lionel TARDIF

18-048 Extension de locaux à usage professionnel – Autorisation à Monsieur le Maire – Dépôt d'un permis de construire

Sur proposition du Rapporteur, le Maire s'étant retiré de la salle, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A DESIGNÉ Monsieur Lionel TARDIF, Premier adjoint, comme Président de séance pour la présente délibération.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à déposer son dossier de Permis de Construire.

A DESIGNÉ Madame Valérie POILLONG, Conseillère Municipale, pour prendre la décision sur le permis de Construire et le signer à l'issue de l'instruction du dossier correspondant.

FINANCES

Rapporteur : Lionel TARDIF

18-049 Don à l'association « Terre Fraternité »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A DECIDÉ d'allouer à l'association « Terre Fraternité » une participation exceptionnelle de 500 €.

A DIT que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6713 « Secours et Dots ».

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Patricia HEYRAUD

18-050 Modification du tableau des effectifs – Juillet 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A DECIDÉ d'adopter le nouveau tableau des effectifs arrêté au 10 juillet 2018.

18-051 Recueil de l'avis des représentants de la Collectivité – Fixation du nombre de représentants titulaires du personnel et de la Collectivité auprès du Comité Technique

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),**

A DÉCIDÉ que le nombre de représentants titulaires du personnel du comité technique de la collectivité est fixé à 3 (trois).

A FIXÉ le nombre de titulaires des représentants de la collectivité à 3 (trois), et valide le recueil de leur avis lors des comités techniques.

A PRÉCISÉ que le comité technique sera donc composé de 3 (trois) membres représentant les élus et 3 (trois) membres représentant les organisations syndicales, chacun des membres ayant un suppléant, et que les élections des représentants des organisations syndicales au comité technique se dérouleront le 6 décembre 2018.

18-052 Mise à disposition d'un Agent – Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ la signature de la convention de mise à disposition d'un agent service « urbanisme » chargé du Plan Local d'Urbanisme, à hauteur de 40% de son temps de travail à compter du 1er juillet 2018, sans limitation de durée, auprès de la Métropole Aix- Marseille-Provence, et ce, suite au transfert de compétences.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention.

ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Julie ARIAS

18-053 Modification n° 2 – Règlement intérieur des temps d'accueils municipaux

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ la modification n° 2 du règlement intérieur des temps d'accueils municipaux.

18-054 Modification n° 1 – Règlement de fonctionnement unique des multi-accueils « les Pinsons » et « les Zébulons »

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ la modification n° 1 du règlement de fonctionnement unique des multi-accueils municipaux « les Pinsons » et « les Zébulons ».

CULTURE

Rapporteur : Christine MORTELLIER

18-055 23^{ème} Concours de peinture de la commune de Lançon-Provence – Dotations allouées

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DÉCIDÉ d'approuver le règlement de ce 23ème Concours de peinture de la Ville de Lançon-Provence et d'attribuer aux lauréats, les récompenses suivantes :

1er prix.....500,00 €,
2ème prix.....350,00 €,
3ème prix.....150,00 €.

A PRÉCISÉ que le Concours est ouvert aux adultes à partir de 18 ans.

A PRÉCISÉ que le nombre de participants au Concours est limité à 40.

A DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6714 « Bourses et prix » du Budget de la Commune et que les sommes allouées seront versées sur les comptes bancaires ou postaux des personnes concernées.

INSTITUTION

Rapporteur : Yves AGUEDA

18-056 Délégation au Maire – Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme – Démolition, transformation ou édification de biens municipaux

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DECIDÉ de déléguer à M. le Maire, pour la durée de son mandat, la fonction susvisée, prévue à l'article L. 2122-22 27° du Code Générale des Collectivités Territoriales.

A PRECISÉ qu'en cas d'empêchement du maire, les décisions relatives à la délégation susvisée seront prises par l'Adjoint exerçant la suppléance dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

FONCIER

Rapporteur : Yves AGUEDA

18-057 Dénomination de voies – Phase 1 B – « Extérieurs »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DÉCIDÉ de valider les nouvelles dénominations des voies communales telles que présentées ci-dessous.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

LIBELLÉES VOIES ACTUELS	NOUVEAUX NOMS
CHE DES SABOUILLONS NORD	IMP SABOUILLONS NORD
LE MAZET / CHE DE SAINT CHAMAS	CHE DU MAZET
BORDONEIRETTE / BOURDOUNEYRETTTE / BORDONEIRETTE SUD	CHE DE LA PLAINE DE GIBERT
L'OPERA	CHE DE L'OPERA
VAL DES MUETS / QUA DE CARAMAY / LES AUPILIERES / CHE DE SALLIER	CHE DU VALLON DES MUETS
LES TAULETS DE L'ARGENTIEU / LES TAULETS	CHE DE LA VIGIE
L ARGENTIEU	CHE DE LA CADENIERE SUD
CHE DE LA CADENIERE / LA CADENIERE / L ARGENTIEU / QUA DE CARAMAY	CHE DE LEONIE
RTE DE COUDOUX / LES AUPILIERES	CHE DE CARAMAY
LA MANCHE / SENEGUIER	CHE DE LA MANCHE
LES FANETS OUEST / LES FANETS	RTE DES PORTES DE PROVENCE
SENEGUIER / CGNE SEYSSAUX	CHE SEYSSAULT
CHE COTEAU DES OISEAUX / CHE DU PUIITS DE L'OLIVIER / COTEAU DES OISEAUX	CHE DES CAVALIERS
LE PUIITS DE L'OLIVIER / COTE DES OISEAUX / CHE DU COTEAU DES OISEAUX	CHE DES CANTARELLES
LES SARDENAS / CHE DES RATONNEAUX	IMP DES CHEVALETS
LA MANCHE / POMMIER	IMP DU PETIT POMMIER
BONSOY / CHE DU DEVENSET / LE DEVENSET	CHE DES CABRES
LUBAC DU POMMIER / FONT DE POMMIER / POMMIER	RTE DU PEAGE
LES TOIRS EST / LA LOYNE / SAINT-SAVOURNIN	CHE DE SAINT-SAVOURNIN
SAINT-SAVOURNIN / LES TOIRS EST	IMP DES TOIRS
LES SABOUILLONS SUD / LES CASTILLONS / LE PUIITS DE CASTILLON	CHE DU PUIITS DE CASTILLON
LA COULADE	RTE DES GISCLÉS
REGNEIRIS / LES BAISSÉS QUA CARREAUX / RTE ST-CHAMAS BEAUMÉTANE	RTE DÉPARTEMENTALE 10
CALISSANNE / FRM NEUVE / CALISSANNE GARE	RTE DÉPARTEMENTALE 10
SENEGUIER	CHE DE SENEGUIER
SIBOURG NORD / CASENEUVE	CHE DE CASENEUVE
CASENEUVE / CAMP LONG EST	CHE DES GUIENNAS
CAMP LONG LES QUATRE TERMES	CHE DE LA BASTIDE
LA BEAUMÉTANE / CHT VIRANT / JAS D'ALISSON	RTE D'ALISSON
LA DURANTE / REGNEIRIS SUD / LA DURANTE / REGNEIRIS	CHE DES PLANS
CHE DES PEYRÉS / LES PEYRÉS	IMP DES PEYRÉS
VAL DE GELE NORD / CROIX DE FERRI	CHE DU VAL DE GELE
CAPPERDU / LE MOULIN / SAINTE-THERESE	CHE DU MOULIN A FARINE
CHE DE GRANS / LE MOULIN / LES CHEMINS DE GRANS	CHE DE L'AUBERGE
SAINTE-THERESE / MOUSSANNE / LES LEYES	CHE DES AEROPLANES
LES CHEMINS DE GRANS / LES COMBES / CHE DE GRANS	IMP DES FOUGAS
RTE DE PARALOU	CHE DE GARAFRENT

18-058 Acquisition – Emprise de la parcelle E 1171 – SCI ROSELINE

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents,

A APPROUVÉ l'acquisition à l'euro symbolique, par la Commune, d'une emprise de 1913 m² à détacher de la parcelle cadastrée section E n°1171 appartenant à la SCI Roseline.

A PRÉCISÉ que les frais de géomètre, d'acte et d'enregistrement seront pris en charge par la Commune.

A DIT que les crédits seront inscrits à l'article 2111 "Terrains nus" du budget principal de la Commune en 2018,

A CHARGÉ Monsieur le Maire du soin de mandater un Officier Public aux fins de rédaction du ou des actes notariés correspondants,

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la concrétisation de cette transaction, et notamment l'acte authentique.

18-059 Acquisition – Parcelle AI90 – Consorts MAOCCELO, MICHEL & RIU ROMEU

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ l'acquisition, par la Commune, de la parcelle cadastrée section AI n°90 d'une superficie de 13 037 m² pour un montant de 177 274 € et appartenant à :

- Monsieur Pierre MAROCCELO, demeurant 6, allée d'Alsace – 94550 CHEVILLY-LARUE,
- Madame Gisèle MICHEL née AIME, demeurant Domaine de Bontemps, Route de Saint Jean – 13330 PELISSANNE,
- Madame Margueritte RIU ROMEU, 41, Avenue des Baléares – 66 000 PERPIGNAN.

A PRÉCISÉ que les frais de géomètre, d'acte et d'enregistrement seront pris en charge par la Commune,

A DIT que les crédits seront inscrits à l'article 2111 "Terrains nus" du budget principal de la Commune en 2018,

A CHARGÉ Monsieur le Maire du soin de mandater un Officier Public aux fins de rédaction du ou des actes notariés correspondants,

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la concrétisation de cette transaction, et notamment l'acte authentique.

18-060 CTM – Hangar – Désaffectation & Déclassement – Cession du bien

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A CONSTATÉ la désaffectation effective du hangar du CTM, celui-ci étant désormais inutilisé et les services techniques municipaux ayant déménagés vers leur nouveau bâtiment situé au Parc d'activités des Sardenas.

A DECLASSÉ ce hangar de 200 m² composé d'une toiture métallique avec 3 côtés fermés en simple bardage, également sur ossature métallique.

A DECIDÉ de sa vente en l'état pour un prix de 7 000 € TTC à l'entreprise ST2M sise chemin de la Pologne – quartier Bel-Air – 13300 Salon-de-Provence.

A DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2018.

Rapporteur : Jean-Louis DONADIO

18-061 SAFER PACA – Promesse d’achat – Convention portage foncier – Parcelle AV 23 – Les Ieyes Sud

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l’Unanimité des membres présents,**

A DECIDÉ d’acquérir, auprès de la SAFER PACA, la parcelle cadastrée section AV n°23, d’une superficie de 2 899 m², pour un montant de 10 550 €, les frais de notaires, en sus, étant supportés par la Commune,

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tous documents utiles et nécessaires à cette acquisition, notamment la promesse unilatérale d’achat et la convention de portage annexées à la présente, ainsi qu’ultérieurement l’acte authentique,

A DIT que les crédits nécessaires à cette transaction seront inscrits à l’article 2111 « Terrains nus » du Budget de la Commune.

ASSOCIATIONS

Rapporteur : Sébastien GROS

18-062 Subvention Exceptionnelle – Aide à un sportif Lançonnais – Compétition Internationale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l’Unanimité des membres présents,**

A DECIDÉ d’allouer à M. Serge NATCHOO une subvention exceptionnelle de 200 €, afin de prendre en compte une partie des frais de déplacement de ce sportif de haut niveau.

A DIT que les crédits nécessaires seront prélevés à l’article 6713 «Secours et Dots».

Questions Orales

Posées par « Lançon Avenir »

Question 1 : Cantines des écoles

La municipalité a décidé de remplacer l’ensemble du personnel affecté aux cantines des écoles de la commune par une société sous-traitante de restauration. Pouvez-vous nous dire quel est l’objectif escompté ? Est-ce principalement économique ou une volonté de la municipalité de réduire le personnel municipal ? Qu’advient-il des personnes à ce jour en poste ?

Réponse de Monsieur le Maire

A ce jour les cantines de la crèche les zébulons ainsi que la cantine des Baïsses sont externalisées. Rentrée 2018, seront externalisées les cantines de l’école des Pinèdes ainsi que de Sibourg.

Nous avançons sur ce projet avec un nécessaire retour d'expérience et en tenant compte des possibles évolutions de nos agents.

Il est important de souligner que notre prestataire Terres de cuisine, anciennement Provence plats, livre les repas de nos écoliers depuis de nombreuses années déjà. La sous-traitance de nos cantines scolaires par ce professionnel de la restauration collective est donc cohérente.

L'ensemble du personnel n'est donc pas remplacé, les détails seront apportés par la suite.

Les objectifs de la municipalité sont :

- Valoriser les agents par la formation,
- Maintenir une ATSEM par classe pour les plus jeunes,
- Favoriser le lien et l'entente enfants / agents.

Au-delà de ces éléments, nous renforçons la surveillance dans les cours ainsi que les activités pendant la pause méridienne avec des agents diplômés du BAFA.

Un redéploiement des heures d'entretien dans les écoles est mis en place (86h cette année pour 168h l'année prochaine). Enfin un renforcement des temps ACM par les ATSEM vient apporter une réelle plus-value dans l'encadrement des plus jeunes.

La nécessité économique est réelle (rapport CRC). Dans ce contexte, la priorité a été donnée au maintien de postes essentiels comme les ATSEMS. Le métier est de plus en plus complexe pour nos agents qui n'ont plus 20 ans comme en atteste le nombre croissant de restrictions médicales. Il en découle une nécessité de formation de nos agents afin de leur attribuer des missions en rapport avec leurs aptitudes physiques et leur volonté.

La seule volonté de la municipalité est, malgré les restrictions budgétaires de l'Etat, de repenser un fonctionnement établi et installé depuis des décennies pour continuer d'améliorer le service public en renforçant la qualité de travail et de service auprès des enfants scolarisés tout en répondant aux besoins de service au public d'une part, et en apportant un cadre de travail tenant compte de l'évolution de nos agents.

Question 2 : Voiries

Plusieurs personnes nous ont fait part de leur inquiétude concernant l'état de dégradation de certaines routes et trottoir de la commune. Ces dommages, dont les causes sont diverses (racines d'arbre, circulation fréquente de camions ou travaux mal achevés), ont déjà été signalés à la mairie mais ils n'ont pas encore été réparés.

- Route des Baïsses, secteur Saez/Bergues : boursoufflage proéminent très dangereux de l'asphalte sur 8 mètres, sur tout le côté droit de la route (sens Baïsses-village),
- Chemin des Savournins : Présences de plusieurs nids de poule et d'un poteau de signalisation décelé,
- Avenue Général LECLERC et route de Pélissanne : Chaussée déformées par le passage fréquent des camions des chantiers voisins et des véhicules en entrée de ville.
- Avenue Général LECLERC : Tranchée non recouverte de bitume après la fin des travaux sur le trottoir.

Est-ce que la municipalité envisage de prendre en compte ces demandes et résoudre ces problèmes de voiries qui peuvent s'avérer accidentogènes ?

Pouvez-vous nous indiquer comment un usager qui souhaite signaler aux services de la commune une quelconque dégradation, peut s'assurer de la prise en compte et du suivi de sa demande ?

Réponse de Monsieur le Maire

Il est vrai que la voirie nécessite d'importants travaux, nous nous y sommes attelés, malheureusement nous partons de très loin, compte tenu de la mauvaise situation des rues et chemins trouvés en 2014.

Vous n'êtes pas sans ignorer non plus, que le transfert de la voirie vers la métropole a changé radicalement la stratégie d'aides aux communes en matière de voirie de la part du Conseil Départemental depuis fin 2015, et les communes qui n'ont pas anticipé se voient pénalisées aujourd'hui.

Toute demande concernant la voirie, suivant l'importance du problème, est traitée soit par les services techniques soit par une entreprise spécialisée.

Au sujet de la Route des Baïsses, le Directeur du CTM a contacté la Direction des Routes et le traitement du problème de racines soulevant l'enrobé est programmé pour le mois de septembre.

Pour ce qui est des nids de poule répertoriés, un devis a été demandé à une entreprise de travaux publics et suivant le montant, des arbitrages seront faits permettant de résorber dès le mois de juillet, les situations les plus préoccupantes.

Concernant le poteau descellé de l'entrée des Baïsses, la remise en place va être réalisée très rapidement. A noté qu'aucune demande n'étant parvenu au CTM, nous nous en sommes aperçu lors de la mise en place des matériels pour les festivités.

Enfin, pour ce qui est des désordres de l'avenue du Général Leclerc ; le faïençage est effectivement dû à une circulation importante et à une usure de l'enrobé. Celui-ci doit être remplacé tous les 10 ou 15 ans. Mais la section de voie en cause étant une Départementale, il appartient donc à la Direction des routes de faire le nécessaire. Nous les avons alertés sur le besoin. Quant à la tranchée ouverte dans la chaussée Route de Pelissanne pour le passage de la fibre, nous avons contacté l'entreprise qui va faire le nécessaire.

Question 3 : Projets

Pouvez-vous nous donner de plus amples informations sur l'avancement des grands projets promis par la municipalité :

- la cité de l'Air à la Coudoulette,
- la réhabilitation de « l'ancienne Cave Coopérative »,
- le collège,
- l'aménagement du centre urbain.

Réponse de Monsieur le Maire

En ce qui concerne le dossier de la Cité de l'Air, si la Métropole a récupéré la compétence du PLU, la Commune est toujours propriétaire des terrains. Il nous faut donc intégrer ce nouvel élément au compromis de vente, c'est la raison pour laquelle un nouveau document

est en cours d'élaboration, ce qui nous engagera pour 2 ans de plus à partir de la signature de l'acte. Côté investisseur, cet engagement lui permettra de relancer auprès de ses financiers, c'est tout ce que nous pouvons dire sur la situation de ce dossier à l'heure actuelle.

Concernant la réhabilitation de « l'ancienne Cave Coopérative » et du centre urbain, le projet s'est vu reconnaître d'intérêt métropolitain. A présent, l'agence d'urbanisme de la Métropole a engagé une grande étude de laquelle sortira le canevas de développement de Lançon « Horizon 2030 », et dont la 1^{ère} phase sera la cave coopérative. Une date ? certainement 2021, comme on peut le constater les échéances électorales ne viennent pas commander notre action ! Ce qui nous guide, c'est le développement de la commune en toute sagesse, cohérence et réflexion.

Enfin pour ce qui est du Collège, notre assistant à maîtrise d'ouvrage nous accompagne dans le projet global d'aménagement de l'entrée de ville et une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à un bureau d'étude. Le lauréat du Collège a été désigné, il s'agit du Cabinet RICCIOTTI. Quant aux 3 architectes retenus pour proposer un projet sur le Gymnase, il s'agit de FRADIN WECK, UNIC et du cabinet FERNANDES et SERRES. L'objectif est de débiter les travaux de l'ensemble de l'opération début 2020 pour une livraison à la rentrée 2021.

Question 4 :

De nouveaux lotissements vont très bientôt voir le jour au nord de la commune. Est-ce que la municipalité a prévu la construction de nouveaux bâtiments, espaces communaux (crèches, écoles, salle communale, aire de jeu, ...) et des commerces pour subvenir aux attentes et besoins des arrivants dans ces nouveaux quartiers ?

Réponse de Monsieur le Maire

La Commune s'équipe, en effet, on ne peut pas se contenter des équipements existants, réalisés depuis plus de 25 ans. Puis depuis 1995 (Médiathèque si mal placée qui sous fonctionne, Ecole des Pinèdes depuis fort longtemps trop petite, Gendarmerie qui est une bénédiction pour l'organisme financier qui a prêté à la commune à l'époque, que de choix judicieux ! mais dont nous supportons les conséquences néfastes aujourd'hui) Oui la commune s'organise aujourd'hui, même si comme je le précisais précédemment, ce n'est pas le calendrier électoral qui nous guide, mais voici la liste de ce qui est entrepris, ce n'est pas un leurre, c'est bien la réalité et ce qui va s'entreprendre sous notre première mandature est sans précédent depuis la 1^{ère} mandature d'Antoine TORAN.

- Le Collège – l'architecte retenu est Rudy RICCIOTTI, celui du MUCEM rien de moins !
- La sécurisation de la RD113 avec la réalisation du Rondpoint des Nouens,
- Le gymnase communal et sa plaine sportive (lauréat du concours connu en Novembre,
- Acquisition et réalisation du nouveau CTM (pour abandonner un bâtiment devenu obsolète depuis longtemps,
- Réhabilitation (une vraie) de notre église, qui par la suite, si elle est bien entretenue, devrait nous préserver de gros travaux pour au moins un demi-siècle,
- Acquisition auprès d'EPF Paca des bâtiments de la cave coopérative, nous permettant de décider, nous commune et non pas les promoteurs de ce que nous allons réaliser en ce lieu en 2020 ou 2021,

- L'acquisition de terrains à Saint Symphorien pour un futur cimetière, il faut bien y penser, puisque les capacités de l'actuel ne devraient pas aller au-delà de 2028,

- L'acquisition de l'emplacement réservé à la sortie du village sur la route de Coudoux pour l'installation du futur pôle intergénérationnel qui comprendra à terme, un groupe scolaire qui pourra grandir lui ! Parce qu'il y aura de la place ! Qui comprendra une crèche, mais aussi un EHPAD, un vrai ! En effet, nous travaillons actuellement avec l'Entraide 13 pour implanter chez nous ce type d'établissement qui devrait quitter une autre Commune.

- L'acquisition de la Maison « Chambeaud » pour relocaliser la Police Municipale,

- L'éclairage public, etc...

Anticiper, c'est gouverner, c'est envisager le futur avec sérénité, c'est se donner les moyens de nos ambitions à servir toujours mieux la Commune. C'est garder notre liberté sans avoir l'œil sur le calendrier.

Le Maire
Michel MILLE



Sébastien GROS
Adjoint au Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal line extending to the right.